

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 05/10/2026

DATE DE CONVOCATION : 29/09/2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)

PRÉSENTS : 20 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 25

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Grégory LANCELOT, Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBRÉE, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Fabienne HEMERY, Mickaël DAUDIN, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Nathalie BERTHO donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Jean-Marie LANGE à Denis PORCHET, Cyrille BARON à Grégory LANCELOT, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Mickaël TANGUY quitte la séance à 19h20 en désignant Laurent KERIVEL pour recevoir son pouvoir

ABSENT : Yanis NICOLAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence GOURMELEN

Finances

2026.10.004 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CRÉATION D'UNE ASSOCIATION (« Gwenn Ha Darts »)

Rapporteur : Laurent KERIVEL

Monsieur Laurent KERIVEL informe qu'une nouvelle association Govenaise (« Gwenn Ha Darts ») sollicite par courriel en date du 8 septembre 2026, le versement de la subvention pour création d'association.

Cette association, créé en 2026, est une association de fléchettes.

Pour rappel, par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a voté le versement d'une subvention d'un montant de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations qui en ont formulé la demande.

Ils s'entraîneront dans la salle 4 des Lavandières avec un mur équipé de planches en bois.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2012.05.002,

Vu la demande présentée par l'association « Gwenn Ha Darts »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Reconnaît d'intérêt communal l'association « Gwenn Ha Darts »**
- **Décide de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,**
- **Dit que cette subvention sera versée à l'association dès réception en mairie de l'accusé de réception de la Préfecture et du numéro RNA,**
- **Décide d'inscrire cette somme au budget principal 2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

**Le Maire,
Loïc HERVOIR**

**Secrétaire de séance,
Florence GOURMELEN**

